

10^{ème} TOUR JUNIOR CYCLISTE

Cycliste Junior

du 30 Avril au 03 Mai 2015

**SPRINTER CLUB DE NICE
PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE
SELECTION GUYANE
USL GUADELOUPE
SAINT-DOMINGUE
PORTO-RICO**



Organisé par La JEUNESSE CYCLISTE 231

La première compétition cycliste à étapes réservée exclusivement aux Juniors (17-18 ans)

COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE CYCLISTE 231

Président

Patrick NORESKAL

Secrétaire Général

David JOSEPH-AUGUSTE

Trésorier Général

Alex JOSEPH-AUGUSTE

Vice - Présidents

Fred MAREM

Jean-Paul BOISNOIR

Gaël ELISABETH

Romul BERET

Rodolphe MOULANIER

DELEGATIONS

Responsable Technique

Fred MAREM

Responsables Communication

David JOSEPH-AUGUSTE

Membre correspondant

Patrick NORESKAL

Four-à-Chaux

97231 ROBERT

Tél : 0596 65 18 62 / 0696 34 60 60

TOUR CYCLISTE JUNIOR 2015

ORGANISATION

10^{ème} EDITION

DIRECTEUR DU TOUR :

Patrick NORESKAL

DIRECTEUR ADJOINT DU TOUR :

David JOSEPH-AUGUSTE

TRESORIER DU TOUR :

Alex JOSEPH-AUGUSTE

COORDINATEUR GENERAL :

Patrick NORESKAL

PRESIDENT DU JURY :

Pierre AYASSAMI

1^{er} ARBITRE :

Pierre NELLA

2^{ème} ARBITRE :

Anne Alice FEVAL

COMMISSAIRE A MOTO :

Marie Dominique COLONNETTE

ARDOISIERS:

Alain LOUISY-LOUIS

ARBITRES COMPLEMENTAIRES :

L. PARDON - R. THEODOSE -
G. FITTE-DUVAL - P. CHARLEBOIS

CHRONOMETREURS:

Alain BABIN
Danielle VERONIQUE

JUGES A L'ARRIVEE:

Moréno GABRIEL-REGIS
Thierry FERDINAND

INFORMATIQUE:

Kevin GEORGES

CONTROLE ANTI-DOPAGE:

DRJSCS

DELEGUEE FEDERALE:

Claudette ARICAT
Jacky FREGUIS-Humbert EPHESTION
Guy CHARLES-NICOLAS

AMBULANCE :

AMBULANCE ALIZÉ

MEDECIN :

Ignace NGANMENI

RESPONSABLE SIGNALEURS CRCM :

André DUVAL

RECEPTION RESTAURATION :

Alex JOSEPH-AUGUSTE

CLUBS INVITÉS:

SPRINTER CLUB DE NICE
PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE
SELECTION GUYANE
USL GUADELOUPE
SAINT-DOMINGUE
PORTO-RICO

RESPONSABLE DES INVITÉS :

Patrick **NORESKAL**

PARC VOITURES:

Fred **MAREM**

PARC MOTOS:

Nicole **GEORGES**

DEPANNAGE NEUTRE:

Andy **JOSEPH-AUGUSTE**

REMISE DES PRIX:

David **JOSEPH-AUGUSTE**

PROTOCOLE:

David **JOSEPH-AUGUSTE**

ACCUEIL:

Patrick **NORESKAL**

HEBERGEMENT:

Lucrécia **LAVERNE**

SPEAKER OFFICIEL:

Michel **MARIE-SAINTÉ**

TRANSPORT:

Eric **NOMEL**

LISTE DES SIGNALEURS CRCM 2015

- 1) André **DUVAL**
- 2) Albert **CRUSOE**
- 3) Michel **LIENAFI**
- 4) Robert **CLEANTE**
- 5) Marcelle **HOMAND**
- 6) Merlan **TOM**
- 7) Hugues **ANTONIO**
- 8) Dominique **BENGALIS**
- 9) Marcelle **BRUNE**
- 10) Roger **TABAR**
- 11) Christian **PHEBIDIAS**
- 12) Christian **LEPEL**
- 13) Modeste **LUILE**
- 14) Roger **GONDRY**
- 15) Eric **COUDIN**
- 16) José **VILO**

LISTE DES CLUBS INVITES

SELECTION GUYANE
USL GUADELOUPE
SPRINTER CLUB DE NICE
PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE
SAINT-DOMINGUE
PORTO-RICO

LISTE DES EQUIPES LOCALES

ETOILE CYCLISTE LAMENTINOISE
ESPOIR CYCLISTE DUCOSSAIS
ARC EN CIEL
JEUNESSE CYCLISTE 231
MADININA BIKERS
CYCLO CLUB SAMARITAIN
CLUB CYCLISTE VAUCLINOIS
VELO CLUB DU FRANÇOIS
PEDALE PILOTINE
WINNER TEAM
PEDALE D'OR JOSEPHINE
UNION CYCLISTE SPIRITAINE
UNION SPORTIVE FOYALAISE
ESPOIR CYCLISTE DE SAINTE LUCE
ASC FEWOSS

TOUR JUNIOR CYCLISTE DE MARTINIQUE 2015

Règlement 2015

10^{ème} édition

Article 1: ENGAGEMENT ET DISPOSITIONS FINANCIERES

- 1) Epreuve cycliste sur route réservée aux juniors (classée 2.32) se disputera du Jeudi 30 Avril au Dimanche 3 Mai 2015 sous les règlements de la FFC.
- 2) Aucun club étranger invité ne pourra souscrire de contrat de sponsoring avec les entreprises ou sociétés locales.
- 3) L'épreuve est ouverte aux équipes F.F.C. des Comités Régionaux et de clubs
- 4) L'inscription des équipes devra comporter la signature du Président ou du représentant, revêtue du cachet du club.
- 5) Engagement d'un montant de 30,00€ (trente euros) par coureur à régler le Mardi 28 Avril 2015 au plus tard.
- 6) La signature du président du club (ou de son représentant) et le cachet du club devront y figurer, Le chèque sera à l'ordre du (C.R.C Martinique).
- 7) Les gains de course seront versés à l'ordre des clubs uniquement par le C.R.C Martinique.
- 8) Les équipes invitées sont prises en charge par l'organisation, pour le transport dans l'île, l'hébergement et les repas du 29 Avril au 4 Mai 2015. Les billets d'avion et les frais personnels sont à la charge des invités.

Article 2: DOSSARDS ET PLAQUE DE CADRE

- 1) Les dossards et plaques seront remis le Mercredi 29 Avril 2015 lors de la réunion des directeurs sportifs.
- 2) Après vérification il sera fourni à chaque coureur deux dossards et une plaque de cadre qu'il devra porter pendant la durée de l'épreuve.
- 3) Tout coureur qui abandonne la course doit enlever immédiatement ses dossards et sa plaque et les remettre à un commissaire.

Article 3: EMARGEMENT ET CONTROLE DU MATERIEL

- 1) Chaque coureur et directeur sportif sont tenus de signer la feuille d'emargement avant le départ de chaque étape.
- 2) Les coureurs d'une même équipe doivent porter des maillots identiques. Exception est faite aux porteurs de maillots de leader.
- 3) Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- 4) Quinze minutes avant le départ de chaque étape ou demi-étape, les coureurs doivent se présenter au contrôle de leur matériel. Le développement maximum autorisé est de 7,93m (braquet : 52x14). Les braquets des trois premiers coureurs seront contrôlés à l'arrivée.
- 5) Tout coureur éliminé ne peut en aucun cas continuer la course même officieusement, ni l'accompagner en quoi que ce soit.
- 6) En aucun cas, un coureur engagé dans l'épreuve ne peut, quel que soit le motif de son abandon ou de son élimination, disputer pendant la durée de l'épreuve, une autre compétition (route, VTT). Des dérogations peuvent être accordées par le jury des commissaires de course, en accord avec l'organisateur.

Article 4: CIRCULATION EN COURSE

- 1) Tout participant à une course par étape est tenu de prendre connaissance des règlements avant le départ. Le fait d'être engagé implique qu'il les connaît et qu'il en accepte les clauses.
- 2) Le jet d'aliments, de musettes, de bidons etc... durant la compétition et sans précaution, est interdit. Le transport et le jet par les coureurs de récipients en verre en course est strictement interdit et sera puni.

- 3) Les coureurs ne devront pas s'emparer de boissons et autres marchandises. Le vol de marchandises sera sanctionné par une forte amende correspondant au coût des denrées indûment emportées, qui sera directement déduite des prix et primes remportés par le fautif.
- 4) Il est interdit aux coureurs de se faire pousser, tirer, de profiter du sillage d'un véhicule à moteur ou de s'y accrocher. Les fautes tombent automatiquement sous le coup des sanctions prévues à cet effet.
- 5) Tout geste dangereux ou conduite dangereuse pour la sécurité des coureurs et des membres de la caravane est interdit.
- 6) Le directeur sportif est responsable de l'exécution correcte de toutes ces dispositions et de leur stricte observation, de même que de l'arrivée ponctuelle des coureurs au départ.

Article 5: ARRIVEE ET CHRONOMETRAGE

- 1) Le jury des commissaires est responsable du déroulement de la course, selon la réglementation fédérale.
- 2) Les décisions seront communiquées aux organisateurs qui les porteront à la connaissance des directeurs sportifs.
- 3) L'arrivée sera pré signalé par panneaux situés à 10 km, 5 km, 3 km, et 1 km de la ligne d'arrivée.
- 4) Tous les temps enregistrés par les chronométreurs, sont arrondis à la seconde inférieure.
- 5) Aux arrivées, tous les coureurs d'un peloton sont crédités du même temps.
- 6) Délai de 30% « conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur. »

Article 6: RECLAMATIONS

- 1) L'auteur d'une réclamation doit toujours prouver le bien fondé de sa réclamation, et la personne contre laquelle cette réclamation est formulée, doit être invitée à présenter sa défense.
- 2) Les réclamations ayant trait aux classements devront être formulées au plus tard 30 minutes après la communication officielle des résultats.

Article 7: ANTIDOPPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Article 8: PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Les 3 premiers de l'étape
- Le premier des différents classements

Après l'arrivée, les responsables de clubs doivent accompagner dès l'arrivée les coureurs devant satisfaire au protocole.

Les coureurs se présentent au podium en **tenue de course, sans casquette, sans bandeau, sans lunettes.**

Article 9: SECURITE

Le code de la route doit être respecté ainsi que toutes les autres consignes données avant le départ. Les coureurs et officiels sont tenus de maintenir la propreté des sites et itinéraires empruntés.

Le dépannage se fait à l'arrêt et à droite de la chaussée.

Article 10: PENALITE

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 11: DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

- La connaissance des règlements
- La soumission aux formalités (contrôle de course, contrôle médical, cérémonie protocolaire)
- La prudence et le respect du code de la route fixé dans l'arrêté préfectoral
- Une tenue correcte en toutes circonstances

- Des propos décents, le respect de l'éthique sportive
- Un comportement responsable et citoyen (ne rien jeter sur la voie publique...)

MAILLOTS DE LEADERS

La préséance pour le port des différents maillots des classements généraux sera la suivante:

1) * MAILLOT JAUNE	CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL
2) * MAILLOT BLEU	CLASSEMENT AUX POINTS
3) * MAILLOT A POIS	CLASSEMENT MONTAGNE
4) * MAILLOT GRIS	CLASSEMENT JUNIOR 1er ANNEE
5) * MAILLOT ROSE	CLASSEMENT COMBINE
6) * MAILLOT BLANC	CLASSEMENT POINTS CHAUDS
7) * MAILLOT ROUGE	CLASSEMENT COMBATIVITE
8) * MAILLOT BLEU CIEL	CLASSEMENT MEILLEURE PROGRESSION
9) * MAILLOT VERT	CLASSEMENT DE L'ETAPE

Le coureur premier dans deux classements (ou plus) revêtira donc le MAILLOT défini par cette préséance et l'autre (ou les autres) MAILLOT (S) sera porté par son suivant immédiat dans ce 2ème classement et ainsi de suite.

L'absence à cette cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante:

- 1) 1ère absence: 77,00 €
- 2) 2ème absence: 153,00 €
- 3) 3ème absence: MISE HORS DE COURSE.

1. CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL AU TEMPS « CONSEIL REGIONAL »



Le classement général individuel au temps s'obtient par l'addition des temps enregistrés par les chronométreurs dans toutes les étapes, compte tenu des pénalisations éventuelles en temps.
En cas d'égalité, les fractions de secondes enregistrées lors des étapes Contre-la-montre individuel (y compris le prologue) sont réincorporées pour départager les coureurs ex aequo.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT JAUNE**

2. CLASSEMENT AUX POINTS « VILLE DU ROBERT »



Le classement individuel par points s'obtient par l'addition des points attribués à l'arrivée de chaque étape.
La cotation de points est celle mentionnée ci-dessous.

Etapes en ligne, du 1^{er} au 15^{ème} :

25 – 20 – 16 – 14 – 12 – 10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points

Demi-étapes, du 1^{er} au 10^{ème} :

10 – 09 – 08 – 07 – 06 – 05 – 04 – 03 – 02 – 01 points

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur nombre de victoires d'étapes puis par le classement général individuel au temps.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLEU**.

3. CLASSEMENT DE LA MONTAGNE « TRANSHYDRO »



Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au passage des sommets des côtes indiquées dans le parcours :

2^{ème} catégorie : 10 – 08 – 06 – 04 – 03 – 02 – 01 aux 7 premiers coureurs classés au sommet.

3^{ème} catégorie : 05 – 04 – 03 – 02 – 01 aux 5 premiers coureurs classés au sommet.

En cas d'égalité au classement sera pris en compte le nombre de premières places au sommet des côtes de 2^{ème} catégorie.

En cas de nouvelle égalité les premières places dans les côtes de 3^{ème} catégorie départageront les coureurs et ainsi de suite

S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT A POIS**.

4. CLASSEMENT COMBINE « AIR CARAÏBES »



Le classement combiné s'obtient par l'addition des places aux trois classements suivants :

INDIVIDUEL AU TEMPS
POINT
MEILLEUR GRIMPEUR

Le coureur totalisant le moins de points sera premier.

La place au classement général au temps départagera les éventuels ex-æquo.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT CYCLAMEN**.

5. CLASSEMENT AUX POINTS CHAUDS « EMERIANE MULTI-SERVICES »



Le classement s'obtient par l'addition des points aux 4 premiers de chaque sprint de point chaud selon le barème suivant :

05 – 03 – 02 – 01.

En cas d'égalité de points, les concurrents seront départagés par leur nombre de premières places puis de secondes places et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité le classement général au temps servira à départager les coureurs.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLANC.**

6. CLASSEMENT DE LA COMBATIVITE « CONSEIL GENERAL »



Le vainqueur de ce classement est le coureur qui reçoit le plus grand nombre de points attribués de la façon suivante :

- 05 – 03 – 01 points aux premiers classés des sprints des points chauds
- 08 – 05 – 03 points aux premiers de l'étape

Un classement journalier obtenu par additions des points sera établi.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur place à l'étape.

En cas d'égalité de points à la fin de la course, le coureur ayant le meilleur classement de la combativité de la dernière étape l'emporte.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT ROUGE.**

7. CLASSEMENT DU MEILLEUR JUNIOR 1^{ère} ANNEE « TRANSPORT MONIQUE »



Le classement du meilleur Junior 1^{ère} année est réservé aux coureurs juniors âgés de 17 ans dans l'année (nés en 1997).

Ce classement s'obtient selon la place de ces coureurs dans le classement général individuel au temps.

Le vainqueur étant le mieux placé dans ce classement.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT GRIS.**

8. CLASSEMENT MEILLEUR PROGRESSION « CAP NORD »



Un classement journalier récompense le coureur classé dans les 20 premiers du général ayant réalisé la meilleure progression au classement général sur l'étape du jour.

Le vainqueur de ce classement est le coureur ayant porté ce maillot le plus de fois pendant la compétition.

En cas d'égalité le coureur ayant la meilleure place au classement général l'emporte.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT BLEU CIEL**.

9. CLASSEMENT DE L'ETAPE « FOYAL ASSURANCE »



Ce maillot récompense le coureur ayant gagné l'étape du jour.
Il ne comporte pas de classement final.

Ce classement portera attribution d'un **MAILLOT VERT**.

PROTOCOLE

Une coupe aux trois premiers de chaque étape.

Un trophée + un cadeau aux trois premiers du classement général.

Un trophée aux trois premiers des différents classements de maillots (fin de course).

PARCOURS

10ème EDITION TOUR CYCLISTE JUNIOR DE MARTINIQUE

Jeudi 30 Avril 2015

En ligne : Robert / Ajoupa-Bouillon 100km500
Subventionnée par la Ville de Ajoupa-Bouillon



Commune de l'Ajoupa-Bouillon
Département de la Martinique

12h45 Rassemblement : Place du 22 Mai (Le Robert)

13h30 Signature coureurs et Assistants / Protocole départ Place du 22 Mai

13h45 Appel des coureurs / Départ : 14h00

Kms restants	N° Route	Itinéraires	Kms parcourus	Heures de passage	Indications	Observations
		LE ROBERT			3Km RADAR = 50Km 6Km RADAR = 90Km	
100,5	RD1	Départ Place du 22 Mai	0,0	14h00		
99,6	RD1	Giratoire Saint Christophe	0,9			
97,4	RD1	Giratoire Renoir	5,2			
93,2	RD1	Four à Chaux	7,3			
91	RD1	Giratoire Saint Christophe	9,5			
		LAMENTIN			16,3Km RADAR = 90Km	
87,1	RN1	Giratoire Pelletier	13,4			
82,0	RN1	Giratoire Gendarmerie Place d'Armes	18,9			
80,5	RD3	Intersport	20,0			SPRINT 1
		DUCOS			24,7Km RADAR = 90Km	
73,7	RN4	Giratoire Cocotte	26,8			
		RIVIERE SALE			36Km RADAR = 70Km	
70,4	RN5	Giratoire Petit Bourg	30,1			
66,9		Echangeur du Diamant "Ancienne Route"	33,6			
65,0		Médecin	35,5			
61,0	RN5	Giratoire Petit Bourg	39,5		Ravit. Ouvert	
		DUCOS				
55,9	RN5	Giratoire Cocotte	44,6			
		LAMENTIN			54,2Km RADAR = 90Km	
51,4		Echangeur Aéroport	49,1			
50,5		Intersport	50,0		MI COURSE	Sprint 2
48,7	RD3	Giratoire Gendarmerie	51,8			
46,7	RN1	Giratoire Brasserie Lorraine	53,8			
		ROBERT				
41,2	RN1	Sommet Augrain	59,3			PM 3 Cat
39,6	RN1	Giratoire de Mansarde	60,9			Sprint 3
36,4	RN1	Sommet Lestrade	64,1			PM 2 Cat
		TRINITE			69,4Km RADAR=70Km	
32,2	RN1	Desmarinières	68,3			
		SAINTE MARIE				
26,6	RN1	Fond Saint Jacques	79,5			
		MARIGOT				
28,2	RN1	Plateforme	73,9			PM 3 Cat
		LORRAIN				
8,2	RN1	Sommet Vivé	92,3			PM 2 Cat
23,3	RN1	Rivière Capot	77,2		Ravit. Fermé Panneau 10km Panneaux 5km	
		AJOUPA BOUILLON				
2,4		Rivière Falaise	98,1			
1,2		Sance	99,3		Flamme Rouge 1km	
0,0		Arrivée Marie Ajoupa Bouillon	100,5			
Délibération du Jury : Mairie Ajoupa Bouillon			Contrôle Médical : Mairie Ajoupa Bouillon			
17h00 Protocole Arrivée : Mairie Ajoupa Bouillon			Douche : Salle des Fêtes			

